



Service de surveillance des communes

Service de surveillance
des communes
Rue des Gazomètres 7
Case postale 36
1211 Genève 8

Nréf. : GZUI/GA/112/10

<p>Ville de Genève Administration centrale</p>
<p>Reçu le: 13 AVR. 2010</p>
<p>Séance CA du:</p>
<p>Décision:</p>
<p>A traiter par:</p>
<p>Copies:</p>

Monsieur le Maire
de la Ville de Genève
Palais Eynard
Case postale 3983
1211 Genève

Genève, le 7 avril 2010

Diffusion

M. Pagani
Mme Salerno
MM. Tornare
Mugny
Maudet
Moret
Burri
Mmes Charollais
Cerde
MM. Aegerter
Macherel
Krebs
Lévrier
Zagato
Emeterio
Thierrin
Foex
Beuchat
Schweri

SCM
Service juridique
Dossiers et documentation
Mis

Concerne : Délibération du 17 février 2010

Monsieur le Maire,

Nous vous informons que la délibération relative à

un crédit de 230 000 F destiné à l'acquisition et l'installation d'un orgue dans la chapelle de l'Ange de la consolation, située dans l'enceinte du cimetière Saint-Georges

que nous avons soumise pour préavis aux services/départements concernés, a suscité la remarque suivante :

Les annuités d'amortissement devront figurer au budget de fonctionnement de 2011 à 2020.

Le délai référendaire étant échu, nous classons cette délibération devenue exécutoire, en application de l'article 66, alinéa 2, de la loi sur l'administration des communes.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Maire, à l'assurance de nos salutations distinguées.


Guillaume Zuber
Directeur

Copie pour information :

- Surveillance des communes, secteur des finances communales